

47 - Acquisition de fournitures de chauffage pour les bâtiments communaux - Constitution d'un groupement de commandes

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Dans le cadre de l'acquisition de fournitures de chauffage nécessaires à l'entretien et au renouvellement des installations des bâtiments communaux, la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les établissements publics «Citadelle - Patrimoine mondial», «Scène des musiques actuelles - La Rodia», «le Théâtre musical» et «l'Institut Supérieur des Beaux-Arts» souhaitent se regrouper pour la procédure de passation des marchés publics.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. Ainsi, il est proposé de créer une formule intégrée de groupement de commandes dans laquelle la Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement (art. 8-VII du Code des Marchés Publics). Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

Le montant annuel estimé est de l'ordre de 80 000 € HT. La durée du marché est d'un an reconductible deux fois pour une durée maximum de 3 années.

Conformément à l'article 77-I du Code des Marchés Publics relatif aux marchés à bons de commandes, il est proposé de ne pas fixer de montant maximum à ces marchés, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels ou pour répondre à des situations imprévues. Au regard de ce choix, et conformément à l'article 26 du Code des Marchés Publics, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert européen.

Le marché sera composé des 3 lots suivants :

Lot 1 : Matériel divers de chauffage	Estimation : 70 000 € HT
Lot 2 : Vannes de réglages et d'équilibrage	Estimation : 8 000 € HT
Lot 3 : Petit matériel de dépannage chaudières murales	Estimation : 2 000 € HT

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ce projet,
- autoriser M. le Maire à signer le marché de fournitures de chauffage,

- autoriser M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Social (CCAS), les établissements publics «Citadelle - Patrimoine mondial», «Scène des Musiques Actuelles - La Rodia», «le Théâtre musical» et «l'Institut Supérieur des Beaux-Arts».

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.